

Informations & Règlement – P & 2017

Chers exposants,

1. La bourse Plastic & Steel est organisée par l'asbl IPMS Belgium. Elle est destinée aux professionnels, collectionneurs et amateurs de la maquette de toutes époques et objets s'y rapportant. La bourse se déroule dans le hall Bellekouter à Affligem. Les emplacements sont disponibles dans un grand hall couvert.

2. Pour l'édition 2017, les réservations peuvent se faire en ligne. Cette réservation est obligatoire afin de vous garantir votre emplacement. Votre réservation doit être acceptée, pour des raisons de sécurité.

3. L'organisation se réserve le droit de refuser une réservation et d'exclure tout participant sans devoir en donner le motif. La vente de nourriture et/ou boissons n'est pas autorisée. Clubs qui veulent vendre des maquettes sur leur stand sont obligés de demander et payer une table comme vendeur. Si vous n'utilisez pas une table complète une portion sera payable sur place samedi après-midi.

4. L'installation des stands est possible le vendredi 13 octobre de 14 à 20h et samedi 14 octobre entre 7h30 et 10 h. Le stand doit être prêt le samedi à 10 h. L'exposition et la vente de marchandises au public ne pourront débuter qu'à partir du samedi 14 octobre à 10h.

5. Deux possibilités pour réserver: soit des tables (longueur 1,80m), soit au mètre courant (avec éventuellement votre propre matériel de stand). Un parking gratuit est situé à côté du hall.

6. Pour des raisons de sécurité les bracelets d'accès à la bourse sont obligatoires pour tous les exposants et leur(s) aidant(s). Ils vous seront remis à votre arrivée.

- 2 bracelets par stand de vente sont compris dans le prix.

- 4 bracelets par stand de club.

Des bracelets supplémentaires peuvent être demandés via e-mail ou en remarque sur la réservation en ligne. Seules les personnes munies d'un bracelet auront accès au hall.

Pas de bracelet = pas d'accès. Les gens qui font les contrôles des bracelets sont des externes, ne pensez pas qu'ils vont vous reconnaître.

7. La location des stands prend cours le samedi de 10 à 18h et le dimanche de 10 à 17h. Les exposants s'engagent à rester sur le site jusqu'au dimanche 17h.

8. La réservation ne sera effective qu'après réception du paiement et l'acceptation du présent règlement.

Une réservation peut éventuellement être remboursée mais uniquement pour une raison valable; aucun remboursement ne sera possible après le 7 octobre.

9. À votre arrivée, un responsable vous désignera votre emplacement. Assurez-vous que vous n'installez pas votre stand à un autre endroit que celui qui vous a été assigné. Veuillez rester à l'intérieur des marquages.

10. Les exposants sont tenus de respecter les réglementations belge et européenne en vigueur concernant la vente et en particulier la législation de la TVA. Chaque exposant doit être en règle avec les lois fiscales en vigueur en Belgique. L'organisation ne peut être rendue responsable du fait que lors d'un contrôle éventuel, les exposants ne soient administrativement pas en règle.

11. Les exposants peuvent s'inscrire pour un banquet le samedi soir. Vous pouvez vous inscrire via le site.

12. Les exposants sont tenus de tenir leur emplacement propre et de déposer leurs déchets dans les sacs poubelles. Ils doivent emporter ces sacs poubelles le dimanche soir.

13. Les véhicules ne sont pas admis dans le hall.

14. L'accès au hall en dehors des heures d'ouverture aux visiteurs est strictement réservé aux exposants munis de leur bracelet.

15. Les mineurs qui ne sont pas accompagnés d'un adulte ne seront pas admis à la bourse. Il est interdit de vendre des armes ou pièces d'armes, ainsi que des couteaux/dagues/baïonnettes aux mineurs.

16. L'organisation ne peut être rendue responsable pour la perte, le vol et/ou des dommages au matériel apporté sur les stands. L'organisation ne peut pas être rendue responsable d'accidents ou de dommages corporels pendant Plastic & Steel. Tout dommage causé par un participant ou un visiteur sera réparé aux frais de l'auteur.

17. Si en cas de force majeure, la bourse ne pouvait avoir lieu, les exposants déjà inscrits ne pourraient pas demander de dommages et intérêts.

18. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'aucune contravention à la législation belge.

Il est strictement interdit de fumer (y inclus les cigarettes électroniques) dans le hall Bellekouter.